

Faits d'ailleurs

Une maman découvre son enfant de 3 ans noyé dans la piscine

Le drame s'est produit à Saint-Martin d'Oney en France. Un enfant de 3 ans, qui jouait dans son jardin, a été retrouvé inanimé par sa mère dans la piscine. Les pompiers, arrivés rapidement sur les lieux, ont essayé de le ramener à la vie pendant près d'une heure. En vain. Ils n'ont pu que constater son décès. Une enquête a été ouverte afin d'en savoir plus sur les circonstances de ce drame.

Il tue sa femme, son épouse, leur fils avant de se suicider

Les corps sans vie de deux femmes, d'un homme et d'un enfant de 6 ans ont été retrouvés dans un appartement du Queens à New-York (Etats-Unis). Il s'agit d'un couple, de l'ex-femme du mari et de leur fils de 6 ans. Ils ont tous les 4 été tués par balles. Une lettre du père a été retrouvée sur les lieux : « J'avais une vie parfaite mais, là tout est devenu incontrôlable », a-t-il écrit. James Shields, 38 ans, habitait ce logement avec sa nouvelle épouse Saskia Shields, 38 ans. Il souffrait de ne pas pouvoir voir son fils plus souvent. Son ex-femme était retournée vivre aux Pays-Bas, son pays d'origine, avec leur enfant. Le jour du drame, son ex-femme était venue lui rendre visite avec leur fils de 6 ans. Tout porte à croire qu'il a abattu son épouse actuelle, son ex-femme et son fils de 6 ans, avant de retourner l'arme contre lui.

Léché par un chien, il est amputé des 2 mains et des 2 jambes

Un homme a été léché par un chien dans le Wisconsin (Etats-Unis). Le lendemain matin, il a été pris de vomissements et de poussées de fièvre. Puis il a été victime de crises de délire. Son épouse l'a alors emmené à l'hôpital où les médecins ont constaté des ecchymoses sur son corps. Des caillots ont bloqué l'afflux sanguin vers ses membres. Les médecins ont dû lui amputer ses 2 mains et ses 2 jambes, sinon il mourait. C'est la Capnocytophaga canimorsus, une bactérie présente chez tous les chiens, et normalement bénigne pour l'homme, qui a contaminé la victime. On ignore quel animal lui a propagé cette bactérie car, ce jour-là, il a été en contact avec au moins 8 chiens.

Rassemblés par JNE

Près d'une semaine après leur interpellation pour le meurtre d'un étudiant de l'IUSO au PK6

Trois suspects placés en détention préventive hier à Sans-Famille

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

L'ENQUÊTE préliminaire ouverte après l'assassinat de Roméo Fridolin Kombila vient d'être close. Etudiant à l'Institut universitaire des sciences de l'organisation (IUSO), Kombila avait été trucidé dans la nuit du 2 au 3 août dernier, au niveau du lieu dit "Le Perchoir", sur le tronçon PK 6-échangeur de Nzenzeng-Ayong sur la Voie-Express. Les trois individus suspectés d'être impliqués dans ce meurtre ont été présentés hier devant le parquet de Libreville. Il s'agit des individus suivants : Jean Ntoutoume Eko Mbot, alias "Kéméka", Boris Makita, alias "Fololo", et Yannick Owono Zué, alias "Kadaffi".

Face au procureur Steeve Ndong Essame Ndong, la parole a été donnée à tour de rôle à chacun des trois mis en cause. Boris Makita et Yannick Owono Zué ont tout nié en bloc, pointant du doigt Jean Ntoutoume Eko Mbot. C'est ce dernier qui est donné par ses camarades comme l'auteur du coup de couteau ayant envoyé dans l'au-delà le jeune homme de 23 ans, étudiant en licence 3 de communication à l'IUSO. Premier suspect à être auditionné, Owono Zué raconte : « la nuit du meurtre, Fofolo et moi étions dans un bar au PK 5, avant que Kéméka et un autre frangin, Kaolo, ne nous rejoignent. J'ai eu envie de jouer au jeu



Photo : Abel Eyeghe/L'Union

Le lieu où l'étudiant Roméo Fridolin Kombila a été trucidé.



Photo : Abel Eyeghe

Jean Ntoutoume Eko Mbot, alias " Kéméka"...



Photo : Abel Eyeghe

... Yannick Owono Zué, alias "Kadaffi"...



Photo : Abel Eyeghe/L'Union

... et Boris Makita, alias "Fololo", ont été inculpés et incarcérés.

des chevaux, mais il y avait déjà l'étudiant sur la machine. J'ai introduit 200 francs, attendant qu'il termine pour que je puisse jouer à mon tour. J'ai été surpris de constater qu'il jouait avec mes pièces qui lui ont rapporté un gain de 6 000 francs. A ce moment j'ai voulu qu'il me rembourse, mais il m'a opposé une fin de non-recevoir. Lorsque Kemeka a vu cela, il s'est mis à menacer le gars, puis tout s'est calmé et nous sommes sortis du

bar. » **ILS RISQUENT LA PERPÉTUITÉ.** Puis, à ce qu'il semble, les quatre amis décideront de quitter les lieux par groupes de deux pour se rendre au snack-bar "Le Conteneur" sis au quartier IAI. Pendant que "Kéméka", "Kadaffi" et "Fololo" attendent le taxi sous l'échangeur, explique cette fois-ci "Fololo", "l'étudiant est passé à côté nous, puis a traversé la route pour aller prendre le taxi de l'autre côté. Kéméka a pris le cou-

teau, puis a traversé à son tour la route. Nous avons juste vu de loin des mouvements de bras dans la pénombre. Après cela, Kéméka nous a rejoints dans le taxi sans nous dire ce qui s'était passé entre lui et l'étudiant. Ce n'est qu'au petit matin, quand je suis rentré chez moi au Perchoir, qu'un grand frère du quartier m'a dit qu'il a vu depuis son domicile, l'acte que Kemeka a commis". Dernier à être auditionné, "Kéméka" a rejeté toutes

ces accusations. Mais il s'est lancé dans des explications somme toute incohérentes, de sorte qu'il subsiste des contradictions dans son récit. Au terme de toutes ces auditions, le juge d'instruction a placé les trois acolytes en détention préventive à la prison centrale de Gros-Bouquet. Ils vont comparaître devant la Cour criminelle et ils encourrent la perpétuité, renseigne une source judiciaire.

Disparition dans la région de Kango/Village Engong-Kouame

Un jeune homme porté disparu

SCOM

Libreville/Gabon

DEPUIS près d'une semaine, les habitants du village Engong-Kouame situé à environ 30 km du carrefour Kougouleu sur la route de Medouneu, dans le département du Komoko-Kango, sont sans nouvelles d'un des leurs. Il s'agit du jeune Urbain Serge Ntoutoume Mba, Gabonais, 20 ans, qui a disparu de ce hameau, alors qu'il s'était rendu au point d'eau pour prendre un bain. L'enquête ouverte par les gendarmes de la brigade-centre de Kango n'a toujours pas donné des résultats encourageants à ce jour. Les renseignements recueillis auprès

d'une source proche du dossier font état de ce que le matin du samedi 4 août dernier, Urbain Serge Ntoutoume Mba a pris la direction du principal point d'eau situé à environ 500 mètres en contrebas du village. Une fois à destination, il aurait pris soin d'ôter tous ses vêtements. Sauf qu'après, le baigneur aurait complètement disparu de la circulation. Les recherches effectuées aussitôt par les parents dans les environs de la bourgade sont demeurées vaines.

ABSENCE D'INDICES. Face à cette situation pour le moins mystérieuse, la famille alerte les gendarmes de la brigade-centre de Kango qui, juridiquement, ont compétence dans la zone de la disparition. Mais, les efforts déployés



Photo : GRM

Une vue de la région de la disparition : les équipes de recherches ont du pain sur la planche.

par les Officiers de police judiciaire (OPJ) n'ont pas permis de démêler le fil de l'écheveau à ce jour. "Les enquêteurs ont retrouvé les habits du disparu au bord du point d'eau. Le plus curieux dans cette affaire, est qu'on ne saurait crédibiliser

l'hypothèse d'une noyade, étant donné que la profondeur de cette étendue d'eau n'atteint même pas les 50 centimètres", renseigne une source proche de la direction des investigations de la brigade-centre de Kango.

Ce qui complique particulièrement la procédure, c'est que Ntoutoume Mba se serait rendu tout seul au lieu de la baignade. En l'absence de témoin, il serait donc difficile de savoir si le jeune homme a été victime d'un éventuel rapt. Pis, si l'infortuné se serait fait attaquer par des bêtes féroces. A défaut d'avoir été la victime d'un mauvais sort. Comme ce fut récemment le cas dans la région de Ndendé, le chef-lieu du département de la Dola, où un quinquagénaire a été l'objet d'une disparition qualifiée de mystique ("L'Union" du 2 août dernier). Malheureusement, le corps de ce dernier a finalement été découvert calciné dans une savane (notre édition du 3 août). Affaire à suivre.